46e Année - N° 3365. Le N° 0,25 c. PARAIT LE SAMEDI 28 Avril 1934

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 13 francs.
Autres départements ..... 15 francs.
Etranger ..... 25 francs.
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron 117. C.-C. Postal Marseille 156-36.
Fondateur : A. TURIN — Directeur-Gérant : M.-PASCAL LIEUTIER

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, (2e), *et au Bureau du Journal.*

ANNONCES
Judiciaires, (la ligne) 1,50
Réclames, (la ligne) 1,50
Commerciales, (la ligne) 1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite degré à gré.

La Réorganisation des Chemins de Fer

Ayant pris les mesures nécessaires pour résorber le déficit budgétaire, le Gouvernement a inscrit à son programme d'action immédiate : la réorganisation des chemins de fer, la lutte contre la vie chère et la mise au point d'un programme de grands travaux destinés à réduire le chômage et à ranimer la vie économique du pays.

Le premier de ces trois problèmes a déjà reçu une solution. Vendredi, sont, en effet, parus à *L'Officiel* deux décrets-lois : l'un visant la coordination des transports ferroviaires ou routiers ; l'autre, modifiant, ensuite des mesures prises par les réseaux quant aux traitements et salaires, le régime des retraites du personnel.

Le développement des services automobiles avait causé aux chemins de fer un préjudice considérable, en leur enlevant le trafic des marchandises avantageuses à transporter et ne leur laissant, peu à peu, que le transport des marchandises pondéreuses bénéficiant de tarifs réduits.

Cette concurrence dont, finalement le budget de l'Etat faisait les frais, va cesser. Le trafic sera, désormais réparti entre l'automobile et le rail, selon leurs aptitudes respectives. Entendons que les transports à grande distance seront attribués aux chemins de fer, tandis que la liaison entre les principaux centres ferroviaires et les pays d'alentour, sera réservée à l'automobile.

Il sera, à cet effet, constitué, auprès du Ministère des Travaux Publics, un comité de coordination de cinq experts, représentant les transporteurs intéressés : ce comité devra provoquer des ententes régionales pour l'organisation des services de transports publics. A défaut d'entente, un arbitre désigné à l'unanimité par le Comité où, en l'absence d'un accord, par le ministre, émettra des propositions pour le maintien, la modification ou la suppression des services existants.

De la sorte, les réseaux pourront supprimer le trafic onéreux des voyageurs et des messageries sur un grand nombre de lignes et même, fermer, sur certaines artères principales, les petites gares insuffisamment outillées pour répondre aux besoins modernes.

Au surplus, on envisage d'ores et déjà, la suppression des lignes à faible trafic ou de celles dont l'état des voies nécessiterait une réfection dispendieuse.

D'autre part, les transports locaux seront mieux assurés grâce à la nouvelle organisation des services automobiles : de nombreuses localités, mal desservies jusqu'ici, seront, à l'avenir, directement reliées aux gares importantes. Enfin, la réorganisation permettra aux services automobiles et aux réseaux d'établir des tarifs uniques.

Un double avantage résulte donc de la réforme : le déficit des réseaux disparaitra et la modernisation du système des transports aidera au redressement de l'économie nationale.

En ce qui concerne le personnel, de nouvelles échelles de traitements, applicables à partir du 20 avril, entrainent des réductions progressives allant, comme pour les fonctionnaires de 5 à 10 °/°. Une réduction de 5 °/° s'appliquera aux primes et indemnités diverses. Les gratifications subissent le même sort. Les indemnités de résidence seront réduites de 10 °/°.

Le régime de la répartition sera appliqué aux retraites des nouveaux agents. Ce régime, qui maintient les conditions actuelles d'âge et d'ancienneté limite le maximum de la pension de retraite à 55 °/° environ du traitement des 3 dernières années.

Pour les agents actuellement pensionnés ou affiliés, une péréquation complète sera établie sur la base des nouveaux traitements, la pension ainsi calculée subissant une réduction uniforme de 10 °/°. Par ailleurs, il sera tenu compte des services militaires accomplis en sus de la durée légale, pendant la guerre.

E. N.

Chronique aérienne

Aéro-Club Bas-Alpin

Association Départementale de vulgarisation Aéronautique et de Tourisme Aérien

Nous avons relaté en Janvier et Février, le bel enthousiasme et l'élan magnifique de notre population basalpine en faveur d'un Aéro-Club départemental capable d'initier nos éléments sportifs à l'aviation, d'organiser dans tout le département la pratique des exercices aériens et coopérer au développement de l'Aviation Commerciale et touristique.

Cette Association est maintenant constituée, elle a pour titre « Aéro-Club Bas-Alpin » elle est animée du plus bel et plus pur esprit sportif, fait de camaraderie, de loyauté et d'abnégation.

Avec des vues larges, des statuts souples et libéraux, un règlement intérieur capable de coordonner et diriger les initiatives et les efforts de tous, sans les comprimer, elle pourra réaliser le plein épanouissement de l'idée « Aviation Nouvelle » qui est mise à la portée de tous du Sport Aérien.

La pratique du vol, dit M. André Langeron dans « *Les Ailes* » ne doit plus être réservée à quelques privilégiés seulement ; il faut organiser l'Aviation Civile en vue de faire voler tous les jeunes.

La naissance de l'Aéro-Club Bas-Alpin se réalise sous les plus heureux augures. Les concours techniques, les appuis moraux et financiers, les meilleurs du département lui sont acquis.

La composition du Comité est la meilleure garantie de l'esprit de loyauté, de dévouement, de désintéressement et de persévérance qui ne cessera d'animer le Club.

Nous notons dans le Comité d'Administration et le Bureau :

M. le Docteur Jouve, de Digne, ancien aviateur, Président ; MM. Buès, Gaillard, Reichard, Machemin, de Sisteron ; MM. Blanc, Crochard, Chasson, Guillaume, Lœffel, de Saint-Auban.

Nos meilleurs vœux vont à ce Club, nos souhaits de prospérité saluent sa naissance. La persévérance bien connue de ses dirigeants et l'enthousiasme de tous ses membres ne peuvent en faire qu'une œuvre vivante et féconde.

AERO-CLUB DES BASSES-ALPES

Description — Buts — Composition Avantages — Fonctionnement (suite)

Plusieurs moyens s'offraient à nous pour lancer la Société. Deux seulement avaient eu notre attention.

Le premier qui consistait à organiser un meeting et qui nous aurait amené, sans nul doute, de nombreux membres. De suite nous aurions eu la cote. Les pessimistes auraient été vaincus. La main noire de l'adversité n'aurait pas eu le temps d'abaisser sa matraque pour essayer de nous saper les bases de la Société. Mais, faire un meeting sur un terrain non-préparé, c'était s'exposer à une expérience dangereuse, certains voisins ne paraissaient pas enchantés de cette façon de procéder.

Nous avons donc estimé plus sage de trouver d'abord des membres parmi ceux qui avaient foi dans nos projets d'avenir.

Depuis, l'évolution s'est faite et d'autres membres sont venus tour à tour grossir le premier noyau, tant des villes et villages du département que des départements limitrophes.

Le succès nous a donc souri, et il serait très regrettable de l'omettre ici, grâce à l'esprit de compréhension de la municipalité d'Oraison et de la Chambre de Commerce, qui ont bien voulu, l'une, nous donner la jouissance de ses terrains, l'autre nous voter une subvention. Nous les remercions ici de leurs gestes désintéressés.

En dehors de ces concours, il est juste que tous ceux qui versent leur obole à l'Aéro-Club sachent à l'avance l'emploi qui en sera fait.

Francis LEUDIERE
Président de l'A. C. B. A.

(*à suivre*)

Association des Mutilés, Anciens Combattants et victimes de la guerre de l'Arrondissement de Sisteron

Graves conséquences des décrets-lois

La précipitation avec laquelle ont été publiés les décrets-lois nous concernant ne nous a pas surpris. Sans élégance et sans ménagements on nous a sauté à la gorge et on n'a tenu compte du geste que nous déplorons mais qu'a cru devoir consentir la majorité du Conseil national que pour l'exploiter contre nous et, il faut le dire, abuser de la loyauté de nos camarades.

Les membres du Conseil national se croyaient maîtres de leur décision et ils pensaient, légitimement d'ailleurs, être en droit de subordonner leur sacrifice « Volontaire » à des conditions précises. Le chef du Gouvernement ne leur avait-il pas affirmé solennellement que rien ne serait demandé aux anciens combattants qui n'eût été accepté par eux ?

Nous voulons croire que leurs illusions sont aujourd'hui dissipées. Toutes ces belles déclarations, toutes ces promesses, toutes ces conversations sont comme si elles n'avaient jamais existé. Il ne reste que cinq décrets-lois brutaux visiblement inspirés par les services des finances et dont les conséquences, dès lors, sont encore plus dangereuses que ce qu'en laisse apparaitre le texte, déjà si grave...

Le Conseil d'Administration de l'Amicale des Mutilés, Anciens Combattants et victimes de la guerre de Sisteron, après un sérieux examen des décrets-lois et des dispositions nouvelles régissant le paiement des pensions et de la retraite du combattant a, dans une réunion tenue à cet effet, voté l'ordre du jour suivant :

Le Conseil d'Administration de l'Amicale des Mutilés, Anciens Combattants et Victimes de la Guerre de Sisteron et de ses environs réuni en date du 21 avril, dans une des salles de la Mairie, après avoir entendu l'exposé de son Président sur la situation actuellement faite par l'application des Décrets-Lois, proteste énergiquement contre l'attitude du Gouvernement qui a failli à ses engagements en ne tenant pas compte de la volonté mainte fois exprimée et notamment par le Conseil de la Confédération nationale en date du 12 Avril qui a nettement confirmé leur irréductible hostilité à toutes mesures qui tendraient à l'atteinte de leurs droits préalablement à tous sacrifices demandés aux fraudeurs de l'impôt fiscal, aux pilleurs de l'épargne publique, à la révision des marchés de guerre et aux enrichis du sang de nos morts.

Déclare injuste la mesure prise par le Gouvernement fixant au 6 Avril le point de départ du prélèvement du 3 °/° sur les pensions et retraite du Combattant, n'ayant de ce fait tenu compte de la décision qui lui avait été soumise par le bureau de la Confédération nationale.

Proteste contre les mesures prises par le Gouvernement contre les petits fonctionnaires Anciens Combattants Mutilés de la Guerre vis-à-vis de qui l'on avait toujours souligné que la réparation qui leur était accordée pour blessures n'avait rien à voir avec la rémunération de leur travail, alors, qu'actuellement, un simple facteur des postes ayant une invalidité de 65 °/° a, par l'application des Décrets-Lois, son budget annuel réduit de 2.145 francs.

Regrette que le Gouvernement donne publiquement l'exemple du manquement à la parole donnée.

Demande à l'Union Fédérale à laquelle l'Amicale est affiliée ainsi qu'à l'Union Départementale des A.C. et V.G. des Basses-Alpes de s'en tenir strictement aux décisions antérieurement prises par nos associations fédérées de façon à obtenir par la cohésion de nos efforts le rétablissement intégral des droits des Mutilés, Anciens Combattants et Victimes de la Guerre si injustement atteints.

Pour le Conseil,
Le Président, COLOMB.

La Tragédie d'Athalie

La Figure de Joas

Le « tendre » Racine a peint des monstres tels Néron, des femmes abominables telles Agrippine ou Athalie, des amoureuses délicieuses telles Bérénice et il a fixé les traits de l'innocence même dans le personnage de Joas.

Cet enfant fait songer au petit Louis IX à la mort de son père. Il a la grâce, la franchise, le courage, la bonté. Et écoutez dans quel style le plus purement racinien, il répond aux questions insidieuses d'Athalie :

J'adore le Seigneur. On m'explique sa loi.
Dans son livre divin on m'apprend à la lire,
Et déjà de ma main je commence à l'écrire.

Et quelle crânerie candide dans cette réplique :

Qu'il résiste au superbe et punit l'homicide.

Et Athalie, touchée, répond sèchement : « J'entends ».

A l'invitation captieuse de sa terrible interlocutrice qui lui propose « des passe-temps plus doux » que la prière, il dit :

Moi, des bienfaits de Dieu je perdrais la mémoire ?

Puis, quand la dame lui parle de son Dieu à elle qu'elle met sur le même plan que celui de Joas, cette riposte :

Il faut craindre le mien ;
Lui seul est Dieu, Madame, et le vôtre n'est rien.

Athalie ne s'avoue pas facilement vaincue. Elle promet une foule de plaisirs à l'enfant qui lance, lapidaire et agressif :

Le bonheur des méchants comme un torrent s'écoule.

C'en est trop. L'inquisiteur femelle se cabre contre Josabet, l'éducatrice de Joas. Mais elle ne perd pas courage et promet à ce dernier toutes ses richesse et tout son amour maternel.

Joas hésite :

Quel père je quitterais. Et pour...

et puis carrément :

Pour quelle mère !

La flèche en plein cœur !

Mais l'action se déroule. Nous retrouvons Joas vers la fin de la pièce. Le grand prêtre Joad lui demande « quelles étroites lois doit s'imposer un roi digne de son diadème ».

Et voici la réponse :

Un roi sage...
Sur la richesse et l'or ne met point son appui...
Et d'injustes fardeaux n'accable point ses frères.

La couronne royale ne trouble point Joas et il n'oublie pas Josabet qui l'a élevé :

Joas ne cessera jamais de vous aimer.

Et sa dernière parole est une parole de fidélité à son Dieu :

Faites que Joas meure avant qu'il vous oublie.

L'attachante et séraphine figure de Joas se détache sur le fond de la tragédie comme une auréole de saint sur un vitrail d'église.

Jean Racine a posé, d'un geste de poëte, par cette création, un lys de neige sur sa couronne de lauriers-roses.

Georges GEMINARD.

Avis aux Agriculteurs

Les instructions relatives aux déclarations d'emblavures, aux déclarations des stocks et au report de ces derniers sur la campagne 1934, seront radio-diffusées par les soins du Ministère de l'Agriculture en utilisant le poste des P. T. T.

Ces communiqués auront lieu à partir du 25 Avril et à 3 jours d'intervalle. L'heure n'a pas été indiquée mais il est probable que ces communiqués auront lieu dans la soirée.

Nous en donnons ci-dessous le résumé :

1er Communiqué. — Dispositions générales de la législation sur la défense du marché du blé ;

Les efforts réalisés pour assurer

© VILLE DE SISTERON

l'écoulement des blés et le respect du prix minimum.

Part qui incombe aux agriculteurs dans l'application de la loi ?

2me Communiqué. — Le report des blés de la récolte de 1933 avec garantie du prix minimum.

Les raisons qui motivent l'organisation du report.

Les avantages qu'il offrira aux agriculteurs.

Comment il sera réalisé.

3me Communiqué. — La déclaration des emblavures et des stocks de blé disponible.

Nécessité et importance de ces déclarations.

Comment et où elles doivent être faites.

Instructions aux agriculteurs pour les faire correctement.

Appel à leur intérêt et à leur esprit de discipline.

4me Communiqué. — Les mesures prises pour résorber l'excédent de la récolte de 1933.

Obligations imposées à la meunerie : taux d'extraction, circulation des farines panifiables.

Dénaturation des farines basses.

Organisation du service de contrôle.

Aide demandée aux agriculteurs en les invitant à faire consommer ces farines basses dénaturées.

5me Communiqué. — Résumé des communiqués précédents.

Appel aux agriculteurs : reproduction des termes de l'affiche dont le modèle est joint à la circulaire du 29 Mars 1934.

Nous invitons instamment MM. les Agriculteurs qui ont un poste récepteur ou qui peuvent suivre les auditions chez des voisins ou dans les établissements publics, à suivre attentivement les instructions qui leur seront données.

La Commission de la réforme de l'Etat se prononce pour le Scrutin uninominal

Au cours d'une réunion tenue, la commission de la Réforme de l'Etat que préside M. Paul Marchandeau, s'est prononcée, par 17 voix contre 14, pour le maintien du scrutin uninominal, par conséquent contre le principe de la représentation proportionnelle.

Ce vote est intervenu sur les propositions présentées par M. André J.-L. Breton, au nom de la 1re sous-commission de la réforme électorale.

Par contre, après une longue délibération au cours de laquelle le problème électoral a été envisagé sous tous ses aspects, et où sont intervenus MM. Frossard, Henry-Haye, Georges Bonnefous, Louis Rollin, Emile Borel, Bracke, René Brunet, Cayrel, Champetier de Ribes, Henri Chatenet, Ducos, Evain, Geistdœrfer, Ramadier, Reille-Soult, Secot et Taudière, la commission s'est montrée unanime pour demander une réduction importante du nombre des députés.

Cette réduction porterait sur deux cents sièges.

La commission du suffrage universel sera saisie de ces décisions en vue de présenter à la Chambre les propositions permettant de réaliser cette réduction.

La Commission de la Réforme de l'Etat aborda, dans sa réunion de mercredi, la question de l'électorat et de l'organisation du travail parlementaire.

Tribune Libre

REFORMONS L'ETAT

Ce n'est pas d'aujourd'hui que tous les partis, pour une fois, sont d'accord sur la nécessité de réformer l'Etat.

Cette réforme est absolument nécessaire et les évènements de ces temps derniers apportent à la question une actualité brûlante.

La Commission parlementaire de la Réforme de l'Etat — il existe une Commission — a été saisie, tout dernièrement, d'une proposition en vue de la révision de la Constitution. Cette proposition est de M. Paul Reynaud, ancien Ministre, et consiste, entre autres choses, à donner au Président de la République les pleins-pouvoirs en matière de dissolution éventuelle de la Chambre des Députés.

On sait qu'actuellement la dissolution n'est possible qu'après avoir demandé l'avis du Sénat.

Pour appuyer sa proposition M. Paul Reynaud donne l'exemple de ce qui se fait dans d'autres pays et ajoute qu'ainsi, quand le Gouvernement se trouverait en désaccord avec les Députés, il pourrait dissoudre la Chambre. Les électeurs arbitreraient le différend. C'est ce qui se passe en Angleterre.

Et la suite de cette proposition est facile à deviner. Plus de crises ministérielles sans des motifs plausibles. Il faudrait réfléchir puisque la chûte du Gouvernement serait suivie de la dissolution de la Chambre.

Tout cela n'est pas fait pour enchanter nos « honorables ».

Certainement pour le Gouvernement actuel c'est une grande résolution que de signer un document de si grande importance. Mais cette réforme est bien dans le programme du Ministère Doumergue, avec les autres graves questions qu'il doit résoudre. Une des plus graves est, logiquement, celle de l'équilibre budgétaire.

Le premier train doit apporter une économie de près de 2.800 millions ; le deuxième, celui des anciens combattants, complètera les 4 milliards nécessaires à l'équilibre du Budget ; le troisième train — oui, il y a un troisième — c'est celui des Trains, des véritables trains, un Budget qui, à lui seul accuse un déficit de 4 milliards, tout à fait comme le Budget du Pays. Mais ce train partira bientôt, tout est à point et le plan est prêt. M. Pierre-Etienne Flandin, Ministre des Travaux Publics, aura réussi à lui seul ce que ses prédécesseurs n'ont jamais pu réussir : l'équilibre budgétaire des Chemins de Fer.

Mais ne nous éloignons pas de la question principale et qui nous intéresse particulièrement : la Réforme de l'Etat.

Se fera-t-elle et comment ?

Il faut qu'elle se fasse. N'oublions pas dans quelles graves circonstances on a été forcé de faire appel au retraité de Tournefeuille. Nous ne sommes pas si éloignés que cela des journées sanglantes de Février. Cette date doit marquer l'agonie d'un état de choses périmé : une Constitution impossible.

M. Doumergue a été appelé à Paris pour sauver le régime. Il le sauvera, coûte que coûte. Il a déjà démontré sa volonté dans l'application immédiate des décrets-lois. Il ne fléchira pas devant l'autre question passionnante : la vie de l'Etat.

Naturellement cette révision de la Constitution ne pourra pas s'accomplir d'une façon immédiate et brusque. Il est nécessaire de procéder doucement et par périodes. Tout d'abord une période préparatoire : Réforme électorale. Cette réforme permettra à la volonté nationale de s'exprimer mieux et permettra aussi, aux vieux partis une conception meilleure de la vie actuelle du Pays. La Chambre de ce fait devra être dissoute.

Et voilà la deuxième phase de la réforme : la nouvelle Chambre étudierait le nouveau rouage constitutionnel en matière économique et syndicale. Nouveau pour ainsi dire puisque réellement il existe depuis de nombreuses années sous le nom de Conseil National Economique.

Ce Conseil National serait en quelque sorte une petite Chambre.

Evidemment, tout cela n'est que le fruit de nos observations ; mais le Ministère Doumergue doit réaliser ce programme.

N'a-t-il pas le Pays avec lui ?

Joé HOLZNER.

MAISON A VENDRE

Cours du Collège (ancienne gendarmerie) bon état, comprenant cave, rez-de-chaussée, 2 étages.

S'adresser à Me ESMIEU, notaire.

Un très bon conseil

Asthmatiques, catarrheux, oppressés, employez la Poudre Louis Legras, dont parlent tous les journaux; c'est le véritable spécifique de la suffocation. Ce merveilleux remède, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, dissipe instantanément les accès d'asthme, de catarrhe, d'essoufflement, de toux de bronchites chroniques et guérit progressivement.

Une boîte est expédiée contre mandat de 5 frs 25 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1 Boulevard Henri IV, à Paris.

LETTRE OUVERTE

A MON AMI

Titin BRISEMOTTE

Marseille, le 18 Avril 1934

Mon bien cher Ami,

Depuis ma dernière, la pluie triste et morose semblait avoir transporté sous d'autres cieux son visage de deuil et sa physionomie de « pomme d'arrosoir ». Le soleil brillait d'un éclat très vif. Nous étions de nouveau souriants, comme on l'est toujours dans le Midi, lorsque le soleil luit. Oui, mais voilà, çà ne pouvait pas durer. Même dans le Midi, qui a pourtant une bonne nature, semble vouloir porter le deuil des tristesses présentes. Ce matin, le ciel est encore sombre, la pluie a de nouveau les larmes à l'œil et s'apprête à faire une fois de plus, le travail de nos bons cantonniers qui, arrosant très rarement en temps de sècheresse, n'éppprouvent nul besoin d'arroser quand il pleut. Celà, me rappelle le refrain d'une revue marseillaise que jouait, après la guerre, le grand comique Vilbert :

Je suis le cantonnier du quartier du Panier
Ah ! loù pouli mestié... etc.

O, oui, un joli métier, et pas fatigant — à Marseille. C'est sans doute pourquoi, ici, la municipalité n'emploi plus que des cantonniers jeunes et bien bâtis. C'est un excellent moyen pour conserver le plus longtemps possible ses adhérents. Mais, passons ! passons !

Laissons la pluie, Titin, après la pluie vient le beau temps. Laissons pleuvoir, tant pis si elle est triste, nous, n'en perdons pas le sourire.

Un qui l'a perdu le sourire, c'est ce pauvre Sarret. Tu sais, Titin, celui qui faisait fondre ses clients dans une baignoire, à l'esprit de sel. Que d'esprit il avait, cet homme là ! Oui, tout simplement comme tu fais fondre un sucre de St-Louis dans une tasse de café. Le malheur pour lui, c'est que, avec le sourire, il a perdu la tête. M'sieur Deibler est passé par là !

Tu sais, mon cher ami, que, en principe, je ne suis pas partisan de la peine de mort. Le « je te tue pour t'apprendre à vivre » n'a jamais eu mes suffrages, mais, franchement, lorsque la peine capitale est appliquée à certains individus, je perd le désir de les plaindre. Faire fondre ses clients pour en hériter et, les regarder fondre peu à peu ; c'est un peu fort de café !

Aujourd'hui, beaucoup trop de citoyens suppriment ou sont prêts à supprimer froidement ceux qui les gênent et celà se produit si quotidiennement presque, qu'on se demande s'il ne faudra pas, bientôt, laisser la guillotine en permanence et mieux, la monter sur tracteur automobile.

A moins que, la moralité dépérissant de plus en plus, la suppression des gêneurs devienne pratique courante et tolérée, sinon recommandée. Monsieur Deibler pourrait alors être autorisé à circuler librement et à se mettre, après avoir payé patente, à la disposition des particuliers, il pourrait alors, dans ce cas, mettre sur ses cartes de visite : « Deibler, coupeur à façon — on opère à domicile ».

Ce que je te dis là, mon bon Titin, n'est certes pas très drôle, mais, qu'est-ce qui, autour de nous, est drôle et nous prête à rire ? Rien ! Il nous faut alors rire de nos malheurs, pour ne pas toujours pleurer.

A Paris les Commissions d'Enquêtes ont repris leurs travaux, mais on voit bien, aux questions des Juges-commissaires et aux réponses des témoins, dont plusieurs devraient comparaitre comme accusés, que ce n'est pas d'un jugement qu'il s'agit, mais d'un débat, d'une controverse entre frères ennemis. Les dérobades ou les contradictions continuent, elles font apparaître sous les fautes que tous cherchent à esquiver par des mensonges ou des oublis de mémoire beaucoup de rancunes, de haines, d'intérêts déçus, tous çà à peine voilé par la courtoisie du langage.

Et les Commissions ne concluent à rien et n'arrivront pas à conclure sérieusement.

Dans une de mes dernières lettres, je pariais, tu t'en souviens, qu'on ne découvrirait jamais les assassins du conseiller Prince. Je continue à tenir le pari. (Une bouillabaisse chez Basso).

Je te parie aussi (un aïoli chez toi) qu'on ne découvrira jamais qui a donné des ordres pour mitrailler la foule des manifestants, le 6 février.

Si tu ne veux pas perdre, Titin, parie comme moi, nous gagnerons tous les deux. Pourquoi ?

Parce que pour aboutir aux résultats cherchés (cherchés avec un bandeau sur les yeux) il faudrait sabrer trop de gens qui sont les soutiens du régime de « République alimentaire » qu'il ne faut pas confondre avec la République tout court, qui est très belle, Titin !

La République dont il s'agit et dont le nom est volé en l'espèce, est un syndicat de gens tarés ou prêts à le devenir qui, marchant presque toujours en marge de l'honnêteté et du Code, les piétinant souvent, ont mis en exploitation extra-commerciale tous les avantages qui, de près ou de loin, découlent du pouvoir et qui, pour masquer leurs sales coups, crient à tue-tête : Vive la République et dénient à tous propos la qualité de « Républicain » à tous ceux, qu'ils soient à droite, au centre ou à gauche, qui se sentent ou qu'ils sentent trop propres pour faire partie de ce que Albert Sarraut lui-même, a appelé : La Mafia !

Voilà pourquoi on ne découvrira pas plus les grands patrons de la bande de voleurs « Stawiski et Cie » qu'on ne découvrira les assassins du 6 Février pas plus que ceux du 20 Février.

Le ministère Doumergue qui s'efforce de mettre un peu d'ordre dans la maison à l'envers, chemine vers son but, à cause de cela, avec beaucoup de peine, mais il chemine quand même.

Les décrets d'économie sont parus. Ceux visant les fonctionnaires ont soulevé les protestations attendues. C'est tellement humain de protester lorsque on vous enlève quelque chose, qu'il est difficile de les blâmer trop haut, ce sont d'ailleurs, surtout les extrémistes qui protestent et qui, par tempérament ou par calcul, protesteront toujours. Il faut cependant que les fonctionnaires se disent que, dans le commerce et dans l'industrie, comme dans l'agriculture, ce n'est plus le Pactole qui coule.

Ils ont une situation stable, une retraite assurée et des appointements encore très convenables qu'ils n'échangeraient certainement pas avec ceux de l'immense majorité des employés libres, de même classe qu'eux. Quant aux ouvriers, non seulement pour la plupart, le taux de la journée a diminué, mais encore beaucoup ne travaillent plus que trois ou quatre jours par semaine, sans compter ceux qui ne travaillent pas du tout et vivent maigrement des fonds du chomage.

Les anciens combattants ont été plus sages, après observations convenablement présentées au Papa Doumergue, ils ont accepté le sacrifice qui leur était demandé. Ils ont fait preuve de sagesse et on ne peut que les en louer et, s'ils savent garder leur calme, s'ils savent rester en dehors de tous les partis, n'ayant en vue que les intérêts de la France et des français en général, ils pourront, par la suite, faire entendre encore leur voix et faire de la bonne besogne pour l'épuration nécessaire.

Cet espoir, mon cher Titin, me permet de terminer ma lettre sur une note moins triste qu'elle n'a commencée. De tout celà d'ailleurs, nous reparlerons la semaine prochaine.

Y aura-t-il beaucoup de poires cette année ? Tu sais que je les aime, même blettes, soigne-les pour le mois d'Août. Je te vois sourire d'ici, tu penses à celles qui défilent chez le percepteur au guichet des recettes, du jour de l'an à la St-Sylvestre, ne souris pas trop, vieux Titin, nous en sommes et puis, s'il n'y en avait pas, on serait obligé de supprimer le guichet des paiements et alors, où irions-nous mon pauvre ami. Mais ça fait partie de l'ordre celà, mon vieil ami. Alors, continue à payer et, sans rire, nos aïeux ont fait comme nous et ils sont morts en paix. Faisons comme eux et nous mourrons de même.

Requiescat in pace ! Titin, c'est la grâce que je nous souhaite.

L. SIGNORET.

A VENDRE
Maison de l'ancien hôtel des trois rois

à Sisteron, rue Saunerie Vastes locaux au rez-de-chaussée, convenant pour commerce ou entrepôts.

Pour renseignements et pour traiter, s'adresser à Me Buès, notaire à Sisteron.

Portefeuille-Assurance

Compagnie 1er ordre à remettre, cause double emploi. Bas prix, facilité de paiement.

S'adresser au bureau du Journal.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Canal Saint-Tropez. — Les propriétaires arrosants du canal Saint-Tropez qui n'auront pas récurer leurs béaux de dérivation avant le 1er Mai, dernier délai, sont informés que la Commission Syndicale fera procéder à ces recurages à leurs frais.

Le montant de ces frais sera d'un minimum de 40 francs par arrosant.

Amicale des Mutilés et A. C. — *Remerciements.* — A la demande de son admission à l'Amicale des Mutilés et Anciens Combattants et à la suite de son inscription, notre excellent camarade et ami Henri Brunet, Commandant en retraite, a fait don de la somme de 20 francs à cette Association.

En vue du Congrès. — Cette année, le congrés de l'Union Départementale des Victimes de la Guerre et Anciens Combattants des Basses-Alpes aura lieu vraisemblablement, le Dimanche 3 Juin dans la coquette ville de Forcalquier.

A cet effet et pour avertir tous ceux des Victimes de la guerre et Anciens Combattants qui devront y assister nombreux, le Conseil d'administration de l'Amicale a, dans sa réunion du 21 courant décidé que tous les membres qui se feront inscrire au Banquet de ce Congrès auront droit au transport gratuit Sisteron-Forcalquier et retour.

Quant à ceux désireux d'assister au Congrès sans prendre part au Banquet de clôture, le prix du transport sera fixé à 10 francs par personne, aller-retour.

En vue du Congrès et pour pouvoir permettre au Trésorier de pouvoir fxer de faiçon précise le nombre des membres cotisants à l'Amicale, les camarades en retard dans le paiement de leur cotisation sont invités à se mettre à jour avant le 15 Mai date à laquelle les cotisations non encore rentrées seront encaissées par la poste et maojrées de 2 francs pour frais d'encaissement. Un communiqué ultérieur fixera le programme détaillé de la journée du 3 juin.

Le Président : COLOMB.

Les adhérents à la Mutuelle Retraite des Anciens Combattants sont informés que le Trésorier recevra les fonds du 1er au 30 Mai inclus.

Le Président.

Football-Association. — La finale de la coupe de Haute-Provence se déroulera à nouveau Dimanche 29 Avril, à 15 heures, au stade Péchiney à Saint-Auban entre l'U. S. Dignoise et la Provençale de Manosque.

On sait que ce match qui se jouait dimanche 22 Avril sur le même terrain a été arrêté par l'arbitre avant les délais réglementaires et alors que les deux équipes étaient à égalité (1 but à 1) le terrain étant devenu absolument impraticable par suite de la pluie qui n'a cessé de tomber depuis le début de la partie.

Nous espérons que le temps sera cette fois plus clément et que le soleil voudra bien aider au succès que doit remporter cette rencontre.

Société du Sou des Ecoles Laïques. — L'assemblée générale de la Société a eu lieu le 11 Avril courant dans une des salles de la Mairie de Sisteron, il a été procédé à l'élection du Conseil d'Administration. Ont été élus à l'unanimité des membres présents :

Président d'Honneur : M. Paret, Maire et Conseiller Général de Sisteron, chevalier de la Légion d'Honneur ;

Président : M. Gaillard, receveur des P. T. T. ;

Vice-Présidents : M. Reichard, Principal du Collège Paul Arène ; Mlle Peyron, Directrice de l'Ecole de Filles ; Mme Daumas, Directrice de l'Ecole Maternelle ; Mlle Ellès, Directrice de l'Ecole P. S. de Filles ; M. Rouvier, Directeur de l'Ecole de garçons ;

Secrétaire : M. Saury, correspondant de la Banque de France ;

Seecrétaire-Adjoint : M. Chabert, secrétaire de Mairie ;

Trésorier : M. Turcan Joseph, premier adjoint ;

Trésorier-Adjoint : Laugier Bienaimé, négociant.

Membres de la Commission: Mlles Ferrand, Noble, institutrices ; Mmes Arnaud, Entressangle, Rouvier, Reynaud, institutrices ; Mlles Goulin, Savourdieu, professeurs ; MM. Rolland Justin, P. L. M. ; Silvy Emile,

© VILLE DE SISTERON

sellier; Lieutier Frédéric, négociant; Lieutier Pascal, imprimeur ; Meyre Célestin, propriétaire ; Marrou Jean, architecte ; Marin Edmond, inspecteur des Eaux et Forêts ; Fauque Elie ; Achard Emile, instituteur ; Autant Ernest, Commis Principal des Eaux et Forêts ; Giafferi Joseph, brigadier de police.

Le projet des statuts présenté par le président a été approuvé. La cotisation annuelle a été fixée à 5 frs.

Plusieurs questions intéressant le fonctionnement et la propagande à exercer en faveur de la Société ont été solutionnées.

La prochaine réunion a été fixée au mercredi 9 mai prochain à la même heure et au même local.

Tous les amis et sympathisants de l'Ecole Laïque sont cordialement invités à assister à cette réunion où le programme de la prochaine fête enfantine sera étudiée.

Des quittances de cotisation seront présentées à domicile par quelques membres du Conseil d'Administration, nous sommes persuadés que le meilleur accueil sera réservé aux représentants de cette œuvre aussi indispensable que sympathique.

On nous communique :

Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen. — *Section de Sisteron.* — Extrait du procès-verbal de la réunion du 24 Avril 1934....

En raison de la période trouble que traverse le Pays, la Section de Sisteron demande à tous les républicains de faire abstraction de leurs préférences de programmes politiques et de s'unir devant le fascisme déchaîné lequel, grisé par les conséquences de son émeute du 6 février, se propose, avec ses formations paramilitaires armées, de renverser le régime républicain dans un temps plus ou moins rapproché.

Le gouvernement préfasciste qui, par faiblesse ou duplicité, ne veut ni dissoudre ni désarmer les groupements factieux, amènera les groupes de gauche à s'armer et ce sera la guerre civile avec toutes ses horreurs.

Notre Ligue n'est pas un groupement corporatif ni un parti politique mais elle se réclame de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ; son but est de se dresser contre toutes les injustices d'où qu'elles viennent quelles qu'en soient les victimes. Elle prend donc position contre les décrets-lois, en raison de leur brutalité et de leur injustice; il y a brutalité si l'on considère la mansuétude étrange du Gouvernement à l'égard des fraudeurs de l'impôt ; il y a injustice parce qu'ils frappent les contribuables avec plus de dureté.

En interdisant les cumuls et certaines incomptabilités, le gouvernement se devait de donner l'exemple.

Enfin, puisque le Président du Conseil déclare que l'Etat doit restreindre son train de maison, la Section demande : 1° la suppression de toutes les fêtes et réceptions tant à l'Elysée que dans les ministères ; 2° par voie de conséquence, la suppression de tous les crédits pour frais de représentation alloués à certains fonctionnaires, indemnités atteignant parfois un chiffre scandaleux ; 3° la suppression des crédits pour les fêtes de Jeanne d'Arc, du 14 Juillet, de l'Armistice.

La Section est persuadée que le gouvernement, malgré ses incohérances n'aura pas la cruauté de faire la fête pendant que d'autres seront soumis à des privations de par sa volonté !

La Section proteste encore énergiquement contre la décision du gouvernement dit de trêve et d'apaisement, d'intenter des poursuites contre le journal « *L'Humanité* ». Elle estime que c'est porter une atteinte grave au prestige du régime républicain, de poursuivre un journal ouvrier parce qu'il invite les travailleurs à une manifestation pacifique, alors que les chefs et les dirigeants des grands journaux qui ont préparé et organisé l'émeute armée du 6 février, restent en liberté et ne sont même pas inquiétés.

Nécrologie. — Cette semaine ont eu lieu les obsèques de M. Joseph Sivan, ancien Ingénieur du service rural à Sisteron, décédé à la suite d'une longue maladie.

De nombreux parents et amis accompagnaient à sa dernière demeure cet aimable fonctionnaire qui ne comptait que des sympathies dans son entourage.

Nos condoléances à la famille.

L'UNION

est vraiment le **chocolat des connaisseurs**. On le trouve dans toutes les **bonnes maisons**

Tombola. — Les billets de la Loterie organisée par le Syndicat de la Presse Marseillaise sont en vente à la Librairie Lieutier, Sisteron.
Nombreux et importants lots.
Prix du Billet : 2 francs.

CASINO - CINEMA

— AUJOURD'HUI —
DEMAIN, matinée et soirée
— PROGRAMME DE CHOIX —

Actualités Paramount

Actualités parlantes et sonores

Reprise du plus grand succès de l'écran :

RAIMU dans...

FANNY

de Marcel PAGNOL

— *Prix habituel des Places* —

VARIETES-CINEMA

AUJOURD'HUI
DEMAIN, matinée et soirée
UN PROGRAMME DE GALA
ACTUALITES du Monde entier
OMBRES FUYANTES
merveilleux film d'aventures aériennes et exotiques avec le concours d'UDET, un des as de l'acrobatie aérienne.

A la scène : DE VILLERS
le plus jeune magicien illusionniste français de l'Empire et du Cirque de Paris.

14 JUILLET

le grand film de René CLAIR
avec ANNABELLA, Georges RIGAUD, Raymond CORDY, Thomy BOURDELLE, Raymond AIMOS et Polla ILLERY.

Une émouvante histoire d'amour vue avec tendresse, ironie et malice par le plus spirituel de nos réalisateurs.

La semaine prochaine :
— — — MELO — — —

Etat - Civil

du 20 au 27 Avril

NAISSANCES
PUBLICATION DE MARIAGES
Néant.

DÉCÉS
Joseph Théophile Sivan, 67 ans, la Burlière.

REMERCIEMENTS

Madame veuve SIVAN, Monsieur Albert SIVAN, Monsieur et Madame Auguste SIVAN, les familles DESDIER, BRUN, LAURENT et GROGNARD remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décés de

Monsieur Joseph SIVAN

leur mari, père, frère, beau-frère, oncle et allié décédé à Sisteron à l'âge de 68 ans.

CAUSE SURNOMBRE

Je Cèderais

à bon prix pour la reproduction

Pigeons gros mondains, Carniaux rouge, Lynx de Pologne, Gauchois, Queue de Paons, Capucins Anglais. Tous ces pigeons sont issus de parents primés et de pure race garantie.

Lapins géants des Flandres, issus de parents pesant 14 et 16 livres, géant blanc du Bouscat, 10 et 12 livres, Japonais tricolore, blanc de Vendée et Cobayes tricolores.

S'adresser à DUSSERRE René, Villa Louise, SISTERON.

Vous cherchez des économies...

Graissez votre moteur à la

SPIDOLEINE

Vous consommerez moins et espacerez vos vidanges

Huile de sécurité pour autos et motos

CABINET DENTAIRE

A. SILVY

CHIRURGIEN-DENTISTE

Cabinet ouvert le Dimanche

Maison MARNEFFE, Ancienne Poste
Quatre Coins, SISTERON

Les accidents de la circulation

Il n'y a pas que la circulation sur les routes qui fasse des victimes ; la mauvaise circulation du sang en a bien d'autres à son actif. Car chacun de nous porte en soi, dans son sang, dans ses artères, dans ses veines, la menace de ces redoutables « accidents de la circulation sanguine » qui peuvent, un jour, le terrasser : lourdeur des jambes, varices, plaies variqueses, phlébite, artéro-sclérose, paralysie et toutes les complications du côté de l'estomac.

A moins que l'on prenne soin d'épurer régulièrement son sang, de faciliter son travail, de « règlementer » sa circulation par une cure périodique de TISANE DES CHARTREUX DE DURBON.

Remède naturel, à base de plantes des Alpes, la TISANE DES CHARTREUX DE DURBON est le meilleur « agent de la circulation », songez que son action est si puis-

sante et si décisive qu'elle « guérit » radicalement les malaises circulatoires comme en font foi la lettre ci-dessous. Malades de la circulation confiez-lui votre guérison et vous qui vous croyez bien portant, confiez-lui l'entretien de vos artères et de vos veines et vous ne serez jamais victimes de votre circulation.

16 Décembre 1932.

J'ai l'honneur de vous informer qu'étant garde-malade, j'étais arrivée à souffrir de l'estomac et des jambes au point de ne pouvoir marcher qu'avec beaucoup de peine ; j'avais une très mauvaise circulation du sang.

Après avoir pris plusieurs médicaments sans en avoir ressenti aucun effet, j'ai employé la TISANE DES CHARTREUX DE DURBON et les PILULES pour fortifier mon organisme. Après un seul flacon de TISANE et un seul étui de PILULES tous mes malaises ont disparu. Je continue mon traitement et le conseille à mes malades.

Mlle Anna BOYER,
garde-malades
place de l'Eglise, Courthézon
(Vaucluse)

Tisane des Chartreux de Durbon, 14 fr. 80 le flacon ; Pilules Supertoniques, 8 fr. 50 l'étui de 50 Pilules, toutes pharmacies. Renseignements et attestations Laboratoires J. BERTHIER, à Grenoble.

LES ARTICLES DE PÊCHE
sont en vente à la Librairie Lieutier
25, Rue Droite, Sisteron.
GRANDE BAISSE DE PRIX
sur les cannes en roseau

1500 fr. de fixe par mois

et fort. remises à bons vendeurs ay. relations dans l'industr. auto, l'agric. Situat. assurée par Compagnie pr vente gr. marque huile auto. Fournir auto si nécessaire. Carte vaud. 60.000 fr. dans six mois si actif. Ecr. : Havas n° 0100 Marseille.

Sisteron — Imprimerie P. Lieutier
L'Imprimeur-Gérant : P. LIEUTIER

500.000 FRANCS DE LOTS OFFERTS
EN SOUSCRIPTION PUBLIQUE par
L'AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS FRANÇAIS DE GENEVE

1 LOT DE 100.000 fr.
1 LOT DE 50.000 fr.

2 LOTS de	.....	25.000 francs
5 —		10.000 —
10 —		5.000 —
25 —		1.000 —

Tirage de la Tombola : 1er Juin 1934 (circulaire ministérielle du 5 mars 1934)

LE BILLET 5 FR. LE CARNET DE 20 BILLETS : 100 FRANCS accompagné d'un BILLET-PRIME supplémentaire

Les demand. doivent être adres., accompag. de leur montant plus 1.75 p. frais d'env., aux

SOUSCRIPTIONS FRANÇAISES 22, RUE DE DOUAI — PARIS (9e) Chèques Postaux 453-33

HATEZ-VOUS — DERNIERS JOURS — DERNIERS BILLETS

CREDIT LYONNAIS

Capital et Réserves 1 milliard 208 millions
1475 Sièges en France et à l'Etranger

Agence de DIGNE, 28, Bd Gassendi
Téléphone N° 37

Bureaux rattachés :
SISTERON, télép 113, ouvert le mercredi, samedi et jours de foire.
Aux MEES, ouvert le Jeudi.
BARREME — CASTELLANE — SEYNE

Toutes opérations de banque et de titres. Location de compartiment de coffre-forts

---

Etudes de Me HUGUES
notaire aux MEES
et de Me ESMIEU
Notaire à SISTERON.

Vente Volontaire aux Enchères publiques

Le DIMANCHE SIX MAI mil neuf cent trente quatre, à CHATEAUNEUF-VAL-St-DONAT, en la mairie, à Quinze heures, adjudication amiable par le ministère de Me ESMIEU, notaire, à l'adjudication amiable, en QUATORZE LOTS et avec ABLOTISSEMENT GENERAL de diverses parcelles de terre en nature de LABOUR, PRE et VAGUE sises sur le territoire de ladite commune et appartenant à Madame GIRAUD, veuve MAUREL.

J. ESMIEU, notaire.

Etude de Me Jean ESMIEU
Notaire à SISTERON.

Premier Avis

Suivant acte reçu par Me Jean ESMIEU, notaire à Sisteron, le vingt sept Avril mil neuf cent trente quatre, enregistré le lendemain au bureau de SISTERON, N° 62, F° 10, Monsieur Octave Marius BONTOUX, négociant et Madame Céline Marie Louise DOSE, son épouse, demeurant ensemble à PEIPIN, ont vendu à Monsieur Léopold Léon Arthur Désiré LATIL, ancien débitant de boissons et à Madame Victoria Julia Joséphine ESPITALLIER, son épouse, demeurant ensemble à SISTERON le fonds de commerce de

Poterie, Faïence et Verrerie

qu'ils exploitaient à SISTERON.

Oppositions à Sisteron, en l'étude du notaire soussigné, domicile élu, dans les dix jours de la deuxième insertion.

J. ESMIEU, notaire.

HERNIE

M. GLASER, 44, Boul. Sébastopol, Paris. Fournisseur des Assurances Sociales des Sociétés de Secours Mutuels des grandes Administrations

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS, 44, Bd SÉBASTOPOL. En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action **bienfaisante** se réalise **sans gêne**, sans **souffrances** ni **interruption** de travail, les **hernies** les plus **volumineuses** et les plus **rebelles** diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu **complètement**.

De tant de tels résultats **garantis toujours par écrit**, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à M **GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h.

DIGNE 5 Mai, Hôtel Boyer-Mistre.
FORCALQUIER 6 Mai, Hôtel des Voyageurs
SISTERON 7 Mai, Modern'Hôtel des Acacias.

CHUTES MATRICES et tous Organes, Varices, Orthopédie, GLASER, 44, Bd Sébastopol, Paris.

Si vous voulez des pâtes alimentaires garanties pûres semoules de blés dûrs vous donnant satisfaction au point de vue goût et profit à la cuisson essayez

Les PATES DONZION

En vente dans les bonnes épiceries de la ville.

BANQUE des ALPES

Société anonyme au capital de 6 millions
Ancienne Banque
(CHABRAND et P. CAILLAT)
Siège Social à Gap, rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours : EMBRUN, LARAGNE, SAINT-BONNET, SISTERON, BRIANÇON (Ste-Catherine), VEYNES, SEYNE-LES-ALPES

Bureaux auxiliaires : GUILESTRE (Lundi), SERRES (Samedi), LA MOTTE-DU-CAIRE, LUS-la-CROIX-HAUTE, L'ARGENTIÈRE, BRIANÇON-VILLE

Achat et Vente de Monnaies Etrangères
Dépôts de fonds avec intérêts
OPÉRATIONS DE BOURSE
Paiement de Coupons
Encaissements d'effets de Commerce
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Comptes-Courants Commerciaux

Service Régulier par Autocars

SISTERON - DIGNE - SISTERON

P. BUES, SISTERON — *Télép.* 0.20
Sisteron, station :
Café du Commerce, Télép. 61.
Bureau à Digne : *Café des Sports, Boulevard Gassendi, Tél.* 0.86.

HORAIRE

Matin

1r *service*		2e *service*	
dép. Gap:	5 h.30	Digne	9 h.
Sisteron	7 h.	Sisteron	10 h.
Digne	8 h.	arr. Gap	11 h. 30.

Soir

3e *service*		4e *service*	
Sisteron	13 h.	Digne	17 h. 10
		Sisteron	18 h. 15
Digne	14 h.	arr. Gap	20 h. 30

Prix des places : Sisteron-Digne, 8 frs.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL LAROUSSE (en deux volumes).
LAROUSSE MEDICAL, ILLUSTRE, (1 volume).

En vente à la Librairie Lieutier

© VILLE DE SISTERON

GARAGE MODERNE

Etablissement F. JOURDAN
Avenue de la Gare — Sisteron

concessionnaire des automobites

MATHIS

Achetez une MATHIS
...C'est faire un bon placement....
.... Pour celà demandez à faire un essai de ses derniers modèles.

Suivez MATHIS . . . prenez de l'avance

MATHIS anticipe toujours sur l'avenir. C'est la raison du succès grandissant qui accueille ses voitures.

MATHIS a, le premier, doté ses voitures de quatre vitesses, dont deux synchronisées.

De la roue libre, qui économise 50.000 tours-moteurs aux 100 kilomètres.

De roues indépendantes.

D'une carrosserie aérodynamique dont la rationnelle et scientifique élégance se traduit par une diminution sensible de carburant.

Une semblable avance technique constitue pour le propriétaire d'une MATHIS un ensemble d'avantages pratiques de premier ordre.

Reprise en compte de toutes voitures
Ventes à credit
— Echange —
Toutes les voitures d'occasion disponibles de suite.

COMPAGNIE DES

Transports Citroen

DES ALPES
10, Avenue de Grenoble - GAP

TÉLÉPHONE 2-33

Services Réguliers

Ligne n° 1 GAP - BRIANÇON

Gap	16 h. 30	Briançon	7 h.
Embrun	17 h. 45	L'Argentière	7 h. 30
L'Argentière	18 h. 45	Embrun	8 h. 10
Briançon	19 h.	Gap	9 h. 15

Ligne n° 2 — GAP - MARSEILLE

Gap	6 h. 00	16 h.00	Marseille	7 h. 00	16 h.
Sisteron	7 h. 05	17 h. 00	Aix	7 h. 40	16 h. 45
Aix	9 h. 20	19 h. 20	Sisteron	10 h. 15	19 h. 15
Marseille	10 h. 15	20 h. 15	Gap	11 h. 15	20 h. 15

Bureau à Marseille : BAR-VENTURE, 12 Porte d'Aix.
Bureau à Sisteron : JEAN GALVEZ, transports.

Ligne n° 3 — GAP-GRENOBLE - ROUTE NAPOLÉON

Gap	6 h. 15	15 h. 15	Grenoble	7 h.45	15 h. 30
Corps	7 h. 30	16 h. 30	Laffrey	9 h. 00	16 h. 30
Laffrey	9 h. 00	18 h. 00	Corps	10 h. 15	17 h. 45
Grenoble	9 h. 45	19 h. 00	Gap	11 h. 30	19 h. 10

Bureau à Grenoble : 15, Rue Montorge.
Bureau à Gap : CAFE DE LA BOURSE, Place Alsace-Lorraine

Ligne n° 4 — GAP - NICE — Route Napoléon

Gap	6 h. 00	Nice	13 h. 00
Digne	8 h. 00	Cannes	14 h. 00
Cannes	11 h. 30	Digne	18 h. 00
Nice	12 h. 30	Gap	20 h. 00

Ligne n° 5 — GAP - AVIGNON

Départs à Avignon : Porte Saint-Michel.

Gap	8 h. 00	Avignon	14 h. 30
Sisteron	9 h. 00	Apt	15 h. 30
Mallefougasse	9 h. 20	Forcalquier	16 h. 30
Forcalquier	10 h. 15	Mallefougasse	17 h. 30
Apt	11 h. 10	Sisteron	18 h. 00
Avignon	12 h. 15	Gap	19 h. 00

MESSAGERIES A TOUS LES SERVICES

Maladies de la Femme

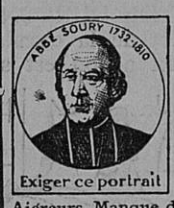

Exiger ce portrait

LA MÉTRITE

Toute femme dont les règles sont irrégulières et douloureuses, accompagnées de Coliques, Maux de reins, Douleurs dans le bas-ventre ; celle qui est sujette aux Pertes blanches, aux Hémorragies, aux Maux d'estomac, Vomissements, Renvois, Aigreurs, Manque d'appétit, Idées noires, doit craindre la Métrite.

Pour guérir la Métrite et les maladies qui l'accompagnent, la Femme fera usage de la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

Le remède est infaillible à condition d'être employé tout le temps nécessaire.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY guérit la Métrite, parce qu'elle est composée de plantes spéciales ayant la propriété de faire circuler le sang, de décongestionner les organes malades en même temps qu'elle les cicatrise.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY est le régulateur des règles par excellence, et toutes les femmes doivent en faire usage à intervalles réguliers pour prévenir et guérir : Tumeurs, Fibromes, mauvaises Suites de couches, Hémorragies, Pertes blanches, Varices, Hémorroïdes, Phlébites, Faiblesse, Neurasthénie ; contre les accidents du Retour d'Age, Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, etc.

Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'HYGIÉNITINE DES DAMES.

La Boîte 6 fr. 75

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

PRIX : Le flacon { Liquide / Pilules } 10 fr. 60

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature Mag Dumontier

Aucun autre produit ne peut la remplacer 16

en vente à la Librairie LIEUTIER.

Sisteron - Journal

est en vente

à MARSEILLE, chez M. LAFAY, kiosque 12, à la Canebière ;

à AIX, chez M. MILHAVET, Journaux-Tabacs — Cours Mirabeau

et au Bureau du Journal, à — — SISTERON — —

TOUS LES IMPRIMES
TOUTES LES FOURNITURES SCOLAIRES et de BUREAUX
sont en vente à l'Imprimerie-Librairie P. Lieutier.

Même en payant

2 FOIS PLUS CHER
VOUS N'AUREZ JAMAIS
UNE VOITURE DE QUALITÉ SUPÉRIEURE AUX

C 8-10-15 CV CITROËN

Concessionnaire exclusif :
Garage CHARMASSON S. A.
AVENUE DE GRENOBLE - GAP

Arrondissement de Sisteron :
AILHAUD & Cie
SPLENDID' GARAGE - SISTERON

L'Imprimeur-Gérant,

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON